

Copie à la Division des affaires politiques du
Département politique fédéral, Berne, pour son
information. (ad:s.B.34.12.Malaisie.O. - BA/ly)



le 19 mai 1966 *h. arlin*

500.3 - M/w
463.1

A la Division du Commerce
du Département fédéral de
l'économie publique

B e r n e

an	07	FT	KA						
Date	24.5.	28.5.	25.5.	2					1966
Visa	4	F	W						KA
EPD					23.5.66				15
Ref.	S. B. 34. 12. Malaisie. O.								

Malaysia Club

Monsieur l'Ambassadeur,

Je viens de recevoir le procès-verbal de la discussion qui a eu lieu à Berne le 25 avril 1966 avec une délégation financière malaisienne. Je vous remercie de votre obligeante transmission.

C'est avec le plus grand intérêt que j'en ai pris connaissance et notamment de l'intention mentionnée à la page 3 de conclure avec la Malaisie un accord protégeant les investissements. C'est un fait que l'intérêt des investisseurs suisses éventuels pourrait être quelque peu éveillé si la Malaisie démontrait par des engagements concrets - ce qu'elle a omis de faire jusqu'à présent - que les capitaux privés étrangers sont réellement les bienvenus. Dans cet ordre d'idée, je me demande si le moment n'est pas propice de revenir à la charge pour la conclusion d'un accord en vue d'éviter la double imposition. Cette affaire traîne depuis trois ans, faute d'empressement de la part des autorités malaisiennes. Si nous avons reçu sporadiquement de nouveaux projets d'accord, force nous fut de constater qu'ils ne variaient que quant à la forme, mais que dans leur fond ils ne pouvaient pas servir de base de discussion.

Au cours des pourparlers, vous avez également abordé la question d'une éventuelle participation suisse au développement de l'industrie hôtelière en Malaisie. J'avais moi-même déjà fait des allusions dans ce sens auprès du Directeur du Tourisme et du Ministre du Commerce et de l'Industrie. Leur intérêt fut manifeste sur le moment, mais n'eut aucune suite. Il est vrai que l'état d'insécurité pro-



- 2 -

voqué par la "confrontation" décrétée par l'Indonésie n'attira guère vers la Malaisie le tourisme international qui continue à parcourir les chemins battus: Inde / Bangkok / Hong Kong / Japon. A part ses beautés naturelles et l'intérêt relatif d'une plantation de caoutchouc ou d'une mine d'étain, la Malaisie n'offre guère d'attractions particulières aux touristes internationaux et chasseurs d'images. Pour les attirer, il faudrait que les hôtels soient d'autant plus confortables et mieux gérés...

Vous avez raison de soulever que de trop courts délais de soumission découragent certaines de nos maisons de participer à des adjudications. A cela il convient d'ajouter que l'administration malaisienne dispose encore de nombreux experts ou conseillers britanniques ou originaires de pays du Commonwealth. Je ne voudrais pas les accuser de favoritisme lors de l'adjudication, mais selon le phénomène bien connu, ils font néanmoins sentir leur influence lors de l'élaboration des spécifications qui se basent sur des critères essentiellement anglo-saxons.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'affaires de Suisse a.i.

Martin

Copie a été envoyée à:

La Division des affaires politiques du Département politique fédéral, Berne.